

FORMATION UV



La formation UV est requise pour obtenir le CAP et elle permet à tout titulaire d'un diplôme Esthétique, Cosmétique, Parfumerie d'obtenir une qualification obligatoire pour tout employé de centre de bronzage.



DURÉE, HORAIRES ET RYTHME DE FORMATION

- Formation Initiale 3 jours, 25 heures de formation
- Formation Renouvellement 2 jours, 10 heures de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétence 1 : Mécanismes des UV, effets sur la peau et les yeux et dangers des rayonnements ultraviolets pour la santé

- La nature physique des rayonnements ultraviolets
- Les ultraviolets naturels et les ultraviolets artificiels
- Caractéristiques de la peau et facteurs de variation (ethnie, sexe, âge, région du corps, facteurs environnementaux...)
- L'épiderme, interface entre l'organisme et l'environnement à protection vis-à-vis du milieu environnant
- Type de peau ; états de la peau
- Les règles générales en matière de photoprotection
- Les réactions de la peau aux rayonnements ultraviolets
- Vieillesse cutané
- Les risques liés à l'exposition aux ultraviolets
- Les tumeurs cutanées
- Produits cosmétiques
- Les risques professionnels et la prévention de ceux-ci

Compétence 2 : Appareils de bronzage - fonctionnement et entretien

- Les catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets
- Entretien et maintenance des appareils
- Hygiène des locaux et des appareils de bronzage, dont vérification des états de surface des matériaux, des appareils et protocoles de désinfection

Compétence 3 : Dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage

- Législation française
- Réglementation française

ÉVALUATION

- Épreuve théorique
- Épreuve pratique s'appuyant sur une mise en situation professionnelle ou une étude de cas

ADMINISTRATIF



TARIFS DE LA FORMATION

500€ TTC pour la formation initiale en 25 heures

250€ TTC pour la formation de renouvellement en 10 heures

MODALITÉ DE PAIEMENT

Par prélèvement ou virement



ADMISSION

- Tests de prérequis dans le cas d'un renouvellement de la formation
- Attestation du diplôme de CAP esthétique obtenu ou en cours d'obtention

SERVICE PÉDAGOGIQUE

contact@academie-gmc.com Tél. : 01 81 80 32 20

www.academie.guinot-marycohr.com